



**PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ**

1907 — 1979

Né à Nantes le 18 octobre 1907, PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ fit ses études secondaires au lycée de la ville. Très jeune, il avait perdu son père à la guerre de 1914—1918, puis sa mère et, à la suite de revers de fortune, le reste de sa famille s'était trouvé démuné de ressources.

Il se rendit à Paris pour se faire une situation.

Tout en travaillant dans une compagnie d'assurances et donnant des leçons, il s'inscrivit à la Faculté de droit à la Sorbonne. Licencié en droit, il obtint un diplôme de doctorat d'économie politique et envisagea de se consacrer à une carrière littéraire. Profitant de sa connaissance approfondie de la langue anglaise, il acquit une certaine notoriété dans la traduction de livres et l'adaptation de films.

En 1939, sa traduction du roman de MARGARET MITCHELL *Autant en emporte le vent* (Gone with the Wind, 1936) lui valut le prix de la Société des gens de lettres sans qu'il eût songé à poser sa candidature. A cette époque, il avait déjà publié une vingtaine de traductions et donné à différentes revues des articles sur la littérature étrangère.

La guerre survint. Réformé définitif par suite d'un accident de jeunesse, il n'est pas mobilisé. Pendant l'occupation, il refusa toute collaboration, traduisait des œuvres classiques anglo-américaines, se livra à des recherches sur le théâtre anglais du XVI<sup>ème</sup> siècle, et, bien que ne faisant pas partie d'un réseau de résistance, apporta son aide à des parachutistes alliés et à des Israélites.

A la Libération, on lui confia la direction littéraire d'une nouvelle maison d'édition. C'est sans doute là que se concrétisa sa vocation internationale. Il y devint en effet conscient du fait que les barrières élevées par la guerre entre les peuples allaient tomber et que, sans oublier les horreurs de la guerre, il fallait œuvrer pour rapprocher les hommes les uns des autres.

Aux Éditions du Pavois, il fonda la *Bibliothèque internationale* et la Revue du même nom. Mais il resta traducteur. En 1948, avec une dizaine d'amis, il créa la Société Française des Traducteurs. Deux ans plus tard, ayant quitté l'édition, il est élu président, poste qu'il occupa pendant vingt-trois années consécutives avant d'être nommé président d'honneur.

Pour lui, la traduction avait avant tout une vocation universelle. Partant de ce principe, il créa avec quelques amis la Fédération Internationale des Traducteurs — la FIT — qui naît en 1953 à son premier et modeste Congrès de Paris. Elle groupait alors six pays: la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie, la Norvège et la Turquie. L'année suivante, il fonda la Revue Babel, journal de la traduction, publié avec le concours de l'Unesco. Il en est nommé directeur et continua de l'animer.

Sur le plan national, il obtint en 1957 que la nouvelle loi française sur le droit d'auteur étende sa protection aux traducteurs.

Tandis que la FIT se développait, PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ en céda la présidence au Congrès de Rome en 1956, mais en sa qualité de premier vice-président jusqu'en 1966 il en inspira les activités et corédigea la *Charte du Traducteur* (1963). En 1966, à Lahti en Finlande, il fut réélu président et après trois réélections successives en 1970 à Stuttgart, en 1974 à Nice, en 1977 à Montréal, il exerça les fonctions de président de la FIT jusqu'à son décès dans la nuit du 22 au 23 septembre 1979.

Dans l'intervalle, conscient que les professions d'écrivain et de traducteur sont intimement liées, il est appelé à siéger, en 1960, au Comité de la Société des gens de lettres de France et ne tarda pas à y occuper les fonctions de vice-président et de président de la Commission des études et d'informations.

Spécialiste des questions de droit d'auteur et de plus en plus persuadé de l'importance des échanges culturels entre nations et d'une meilleure compréhension entre elles, il fut élu, en 1970, président du Conseil international des auteurs littéraires de la Confédération internationale des

sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Conseil qui réunit trente-quatre sociétés dans le monde. La même année, il obtint que la FIT soit admise en catégorie A des Organisations non gouvernementales auprès de l'Unesco. Réélu président du Conseil des auteurs en 1972, il dut statutairement céder son poste deux années plus tard, mais continua à participer aux travaux de cet organisme.

En 1971, il est nommé au Comité international du livre. Il y représentait le Conseil des auteurs et la FIT et contribua à la rédaction de *Charte du Livre*, promulguée à Bruxelles en 1972.

Le Gouvernement de la République française le nomma membre du Conseil supérieur des lettres en 1974 et expert auprès de sa commission nationale pour l'Unesco.

C'est d'ailleurs avec l'Unesco que PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ collaborait le plus étroitement dans les domaines de la diffusion de la culture, de l'information, du droit d'auteur.

Consulté par l'Unesco, par le Bureau international du travail et le Comité intergouvernemental pour le droit d'auteur sur les problèmes juridiques et sociaux des professions qu'il représentait, il a, dans l'exercice de ses fonctions purement bénévoles, apporté un concours précieux aux auteurs et aux traducteurs non seulement dans les pays industriels, mais aussi dans les pays en développement.

Telles sont les principales étapes d'une carrière à laquelle PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ a sacrifié pour une large part ses intérêts personnels. Mais cette carrière ne fut pas uniquement consacrée à l'organisation et à la défense des professions d'auteur et de traducteur. Ce qui en fait l'originalité, c'est le sentiment de solidarité humaine qui très tôt anima PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ et alla en s'amplifiant à mesure que grandissaient son autorité et son audience.

Pour PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ, auteurs et traducteurs ont une mission essentielle à remplir à laquelle il s'identifiait: aider les hommes à se connaître et à s'entendre par delà les frontières linguistiques et politiques. Il se fit l'ardent propagandiste de cette mission, de cette finalité, dans ses actes et ses écrits. Inspiré par les grands textes sur les droits de l'homme, épris de justice, d'humanisme et de paix, il profitait de ses voyages, de sa participation à de nombreux congrès et conférences pour y créer un climat de fraternité et démontrer la nécessité plus impérieuse que jamais, rapprocher les peuples par l'échange et la confrontation des œuvres de l'esprit, quelles que soient l'origine, la race ou les convictions de leurs auteurs et interprètes.

Tous les traducteurs et tous les hommes qui ont collaboré avec PIERRE-FRANÇOIS CAILLÉ à la FIT ou ailleurs garderont présente dans leur mémoire son option sans ambiguïté pour la suprématie des valeurs humaines.

*Le Conseil  
de la  
Fédération Internationale des Traducteurs*

*Le Comité de Rédaction  
de la  
revue Babel*

Texte par ZYGMUNT STOBERSKI